



Association Loi 1901
Constituée le 02.02.1986

FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES DE LA GUADELOUPE

Résidence BELLEVUE - Bâtiment R2 – Local 07 - Grand-Camp, 97142 ABYMES

Président : Dr Charles BARON : 0590 83 64 90 ; Secrétaire Général : Jacques François FORIER : 05 90 23 75 57 / 06 90 49 63 77

Courriel : secretairegeneral.fapeg@orange.fr ; association.fapeg@orange.fr

Monsieur le Recteur d'Académie
de la Guadeloupe
Parc d'activités de la Providence
ZAC de Dothémare BP.480
97183 LES ABYMES CEDEX

Les Abymes le 6 octobre 2015

OBJET : Insécurité aux abords des établissements scolaires de Petit-Bourg

Monsieur le Recteur,

Il y a peu, la FAPEG vous a transmis une copie d'un courrier adressé à M. le Préfet de la région Guadeloupe, au sujet de l'insécurité croissante aux abords de certains établissements scolaires de notre académie. En effet, ce phénomène préoccupe au plus haut point les associations de parents d'élèves qui souhaitent pouvoir trouver des réponses appropriées pour limiter sinon faire cesser les nombreux actes d'incivilité qui parasitent le vivre ensemble. Comme on le voit, les facteurs de risques qui se développent à l'extérieur des établissements, touchent la ville de Petit-Bourg, aussi bien au niveau du collège Félix-Eboué qu'au lycée des Droits de l'homme et, une fois encore, nous déplorons qu'un lycéen de cet établissement ait reçu un coup de couteau à l'extérieur de l'établissement, à la sortie de treize heures.

A la suite de cette inqualifiable agression, le chef d'établissement a proposé aux trois associations de parents d'élèves du lycée de les rencontrer, rencontre qui s'est déroulée en présence de deux représentants de la gendarmerie dont les parents n'avaient pas été informés de la participation.

Certaines préconisations faites par les militaires de la gendarmerie et reprises par le chef d'établissement nous interpellent. Par exemple, il a été question de restreindre l'exercice des libertés fondamentales dans l'espace public autour du Lycée, afin d'envisager une amélioration de la sécurité dans l'établissement.

Les parents sont inquiets, désemparés devant l'escalade de la violence et de la délinquance à laquelle nous assistons dans ce département. Ils avouent également l'être face à certaines stratégies annoncées.

Certes, nous souscrivons à cette volonté de « sanctuariser les établissements scolaires », qui doit être une priorité pour les autorités publiques, mais vous devez savoir que la FAPEG n'est pas du tout convaincue qu'une approche, principalement sécuritaire, en tout cas telle qu'elle semble annoncée et amorcée à travers les divers propos qui nous sont parvenus, puisse régler sa situation.

Ainsi, nous pensons que si l'administration de ces établissements était contrainte de fouiller des collégiens ou des lycéens, ces fouilles devront s'effectuer dans le respect des textes qui les ont autorisées et en ont décrit les conditions. En revanche, et pour des raisons qu'il n'est pas indispensable de rappeler ici, il ne saurait être question pour nous, parents, d'accepter que soient effectués des contrôles, avec des chiens, à l'intérieur de ces établissements.

C'est pourquoi, après avoir lu dans l'annexe du plan départemental de prévention de la délinquance de la Guadeloupe 2014-2017, la fiche action D, (Action n°1-4 : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires) qui fait du recteur le pilote de l'opération, la FAPEG vous demande, avec la plus grande solennité, de lui faire savoir ce que vous comptez faire pour traiter cette problématique particulièrement sérieuse et urgente dans la ville de Petit-Bourg - comme dans les autres villes, sièges d'établissements scolaires - afin d'assurer la sécurité des élèves et de calmer l'inquiétude des parents.

Ne doutant pas de l'intérêt que vous portez à la sécurité des élèves, nous sommes persuadés que vous attacherez du prix à nous répondre dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Président,
Le Secrétaire général



Jacques F. FORIER

COPIE A :

Monsieur le Préfet de région

Monsieur le président du conseil régional

Madame la présidente du conseil départemental

Monsieur le maire de Petit-Bourg

Messieurs les Chefs d'établissement